

Législation alimentaire, Autorité européenne de sécurité des aliments, et sécurité des denrées alimentaires

2000/0286(COD) - 12/03/2001

Le Conseil a pris acte des progrès réalisés sur ce dossier depuis le début de l'année et il a procédé à un bref échange de vues sur certaines des grandes questions soulevées par la proposition, notamment en ce qui concerne : - le mandat à confier à l'autorité, et - l'administration du système d'alerte rapide. Certaines délégations ont également évoqué la question du siège de l'autorité. En concluant la discussion sur ce point, le Conseil a souligné qu'il importait de respecter ce qui avait été dit au Conseil européen de Nice, à savoir que cette autorité devrait être opérationnelle dès le début de 2002.